Comment les assistants sociaux peuvent-ils vous soutenir?

En vous fournissant:

- Des informations
- Des conseils et des avis
- Une orientation vers des professionnels ou des services internes ou externes (si nécessaire)
- Une guidance dans vos procédures administratives
- Un endroit sûr et confidentiel où vous pourrez discuter de vos difficultés et étudier les différentes manières d'y faire face

Qui a accès à cette aide?

- Les fonctionnaires et autres agents du Parlement européen
- Les assistants parlementaires accrédités
- Les stagiaires
- Le personnel en retraite et en invalidité
- Dans certaines circonstances leur famille

POUR PRENDRE UN RENDEZ-VOUS:

Cabinet Medical Bruxelles

Email:
PERS-SocialServiceBrussels@europarl.europa.eu

N° de téléphone général:
+32 2 283 13 00

N° de téléphone des assistants sociaux:

Grigorios GIANNOUSIS +32 2 283 47 73

Graziella JUSTE BALLESTA: +32 2 284 27 34

Victoria SAID DEBATTISTA: +32 2 284 29 37

Manuscript completed in May 2016
Neither the European Parliament nor any person acting on behalf of the Parliament is responsible for the use which might be made of the information contained in this publication.

© European Union (EP)
For any use or reproduction of photos which are not under European Union copyright, permission must be sought directly from the copyright holder(s).

L031026 FR | © European Union, 2024

SOUTIEN AUX EMPLOYÉS

CONFIDENTIEL • A VOTRE DEMANDE • POUR VOUS

Le service social est un service du Cabinet Medical de la DG Personnel

Parlement européen
Direction générale du
PERSONNEL

FR

Pourquoi le Parlement européen dispose-t-il d'un service d'aide sociale?

La vie file et nous nous efforçons chaque jour de trouver un équilibre entre notre travail, notre famille notre santé, nos loisirs etc.

Il arrive que certaines difficultés viennent perturber cet équilibre. Un conflit familial, l'éducation des enfants, un membre de la famille malade, un deuil, un problème de santé, une difficulté financière, ou une question liée à votre emploi peuvent remettre en question vos capacités à faire face.

Dans notre contexte, ces difficultés peuvent parfois devenir encore plus complexes car la plupart d'entre nous sommes des expatriés et nous n'avons pas accès à notre réseau habituel d'aide.

Quand les défis deviennent insurmontables cela peut interférer avec nos performances personnelle et professionnelle.

C'est pour cela que les assistants sociaux du Parlement sont disponibles, si vous le souhaitez, pour vous guider dans vos choix afin de restaurer l'équilibre et le bien-être dans votre vie et ainsi minimiser les risques médicaux et psychosociaux.

Si nécessaire et avec votre consentement, les assistants sociaux travailleront en collaboration avec les autres membres du cabinet médical (médecins et psychologues) en ayant pour objectif final votre bien-être.

Pour quelles raisons pourriez-vous avoir besoin de soutien?

Les assistants sociaux peuvent vous apporter leur aide dans le cadre:

- De difficultés psychosociales découlant de votre santé et/ou d'un handicap
- De procédures administratives liées à votre santé et/ou à vos droits sociaux
- D'une situation familiale particulière;
- De la gestion d'obstacles liés à l'expatriation;
- D'un ennui financier;
- D'une difficulté liée au travail;
- D'une réintégration après une longue absence du travail.